

Annexe 1.2 :

Modèle de contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE (version en projet)

PROJET

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE NACRE

Le présent contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE est établi entre :

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
<p>2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 5 Adresse Numéro 6 Complément d'adresse 7 Rue ou voie 8 Téléphone 9 Commune 10 Code postal 11 Date de naissance 12 Sexe 13 Nationalité</p>	<p>Dénomination : Numéro : Rue ou voie : Complément d'adresse : Code postal : Commune :</p> <p>49 Identification opérateur phase 1 50 Type d'organisme 1 51 Type d'organisme 2 52 Type d'organisme 3 55/75/131 Nom Conseiller en charge du dossier phase 1/2/3 56/76/132 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 1/2/3</p> <p>Cachet de l'organisme :</p>
<p>Récapitulatif de la situation du porteur de projet avant l'entrée dans le parcours :</p> <p>14 Niveau de formation initiale 15 Situation d'éligibilité du demandeur à l'entrée dans le parcours 16 Dernière date d'inscription comme demandeur d'emploi à la date de signature du présent contrat 17 Motif d'inscription comme demandeur d'emploi 18 Etes-vous indemnisé au titre du chômage 19 Si oui, organisme payeur 20 Avez-vous bénéficié d'une prestation EPCE du Pôle emploi ? 21 Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié d'un contrat aidé ? 22 Si oui, lequel (une seule réponse possible - indiquez le plus récent) 23 Qualification du dernier emploi occupé avant chômage ou en contrat aidé ou statut 24 Secteur d'activité du dernier employeur 25 Bénéficiez-vous d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ? 26 Avez-vous demandé d'autres aides auprès d'autres institutions (collectivités régionales, locales, autres organismes...) 27 Si oui lesquelles ? 28 Attestation du bénéfice de l'ACCRE</p>	

Commentaire (hors contrat) :

- les données en bleu sont saisies dans le SI lors de l'entretien qui sert à initialiser le contrat mais ne sont pas éditées dans le contrat
- les données en rouge sont saisies dans le SI lors de l'entretien qui sert à initialiser le contrat et sont éditées dans le contrat (et ses annexes)

1. Objet du contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE

Le présent contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE atteste de la décision de l'Opérateur d'accompagnement signataire d'inscrire le Bénéficiaire, à sa demande, dans le parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE.

Par la signature du présent contrat, les parties attestent que les conditions suivantes d'éligibilité du Bénéficiaire à l'entrée dans chacune des phases du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise sont réunies :

- l'Opérateur d'accompagnement a réalisé une évaluation préalable de la situation du Bénéficiaire et de son projet, et conclut que l'inscription du Bénéficiaire dans le parcours peut aboutir une création/reprise d'entreprise pérenne dans un délai maximum de 9 mois ou permettre la consolidation et le développement de l'entreprise lorsqu'elle est déjà immatriculée ;
- pour une entrée dans le parcours en phase 1 ou 2 : le Bénéficiaire a justifié de son appartenance à l'une au moins des catégories administratives d'éligibilité de l'ACCRE ou est demandeur d'emploi de plus de 50 ans inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi et son entreprise n'est pas immatriculée ;
- pour une entrée dans le parcours en phase 3 : le Bénéficiaire, nouveau dirigeant d'entreprise, a justifié du bénéfice de l'ACCRE et son entreprise est immatriculée depuis moins de 2 ans.

Ces conditions d'éligibilités sont vérifiées et actualisées à l'entrée dans chacune des phases métiers du parcours par le Bénéficiaire et l'Opérateur d'accompagnement.

Le parcours d'accompagnement NACRE est composé de trois phases métier distinctes par lesquelles le Bénéficiaire peut entrer directement, en fonction de la maturité de son projet :

- avant l'immatriculation de l'entreprise : l'aide au montage (phase 1) et la structuration financière et l'intermédiation bancaire (phase 2),
- après l'immatriculation de l'entreprise : l'appui au démarrage et au développement (phase 3).

L'inscription du Bénéficiaire dans le parcours lui donne accès à un ensemble de services d'appui technique, financés notamment par l'Etat dans l'objectif de finaliser son projet et d'optimiser le démarrage et le développement de son activité pendant les trois premières années après l'immatriculation de son entreprise. Cet accompagnement technique peut être complété, en tant que de besoin, par l'octroi d'un prêt à taux zéro NACRE conditionné par l'obtention d'un prêt complémentaire (bancaire ou solidaire) et par l'engagement du Bénéficiaire de suivre pendant 3 ans un accompagnement au démarrage et au développement de son entreprise.

Dans le cadre de sa démarche de création/reprise d'entreprise et de son développement, le Bénéficiaire peut, en fonction des besoins diagnostiqués par l'Opérateur d'accompagnement des phases métier 1 et 3 et sur décision de celui-ci, bénéficier d'une aide à l'achat d'expertise spécialisée auprès d'un prestataire extérieur à l'Opérateur d'accompagnement pour la réalisation d'actes de conseil ne relevant pas du champs des actions d'accompagnement généraliste de l'Opérateur d'accompagnement conventionné par l'Etat. Lorsque le Bénéficiaire est allocataire d'un minimum social, le coût de l'expertise spécialisée commandée par l'Opérateur d'accompagnement, lorsqu'elle intervient en phase d'aide au montage avant l'immatriculation de l'entreprise, pourra être pris en charge à 100 % par l'Etat. Dans tous les autres cas, le Bénéficiaire s'engage à participer au financement de cette expertise spécialisée à hauteur de 25% de son coût total, l'Etat prenant en charge les 75% restant.

Par la signature du présent contrat le Bénéficiaire est inscrit dans le parcours d'accompagnement NACRE en débutant par la phase métier :

1. aide au montage :

2. structuration financière et intermédiation bancaire :

3. appui au démarrage et au développement :

Description succincte du projet : *(création ou reprise, secteur d'activité, zone d'activité, nombre d'emploi à la création, etc.)*

2. Engagements de l'Opérateur d'accompagnement

Une offre de service lisible :

L'Opérateur d'accompagnement informe et tient à disposition du Bénéficiaire toute la documentation technique relative au parcours d'accompagnement NACRE financé par l'Etat. L'Opérateur d'accompagnement est chargé d'orienter le Bénéficiaire, au sein du parcours d'accompagnement, vers les opérateurs d'accompagnement conventionnés par l'Etat les mieux adaptés à ses besoins et à la maturité de son projet, mais aussi de l'informer et de l'orienter vers d'autres acteurs d'accompagnement pouvant concourir à la bonne fin de son projet. A cet effet, l'Opérateur d'accompagnement tient à la disposition du Bénéficiaire les coordonnées et compétences métier de l'ensemble de ces opérateurs.

La continuité de service :

L'Opérateur d'accompagnement est garant auprès du Bénéficiaire de la continuité de son parcours entre 2 phases métier et d'un opérateur d'accompagnement conventionné à un autre. Il s'engage à contribuer à la fluidité de son parcours et, à cette fin, organise au mieux les échanges nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Le respect des délais d'accueil et d'exécution des actions d'accompagnement :

L'Opérateur d'accompagnement s'engage sur un délai maximum pour fixer un premier rendez-vous de 7 jours calendaires. A chaque début de phase métier, l'Opérateur d'accompagnement en charge de sa mise en œuvre informe le Bénéficiaire de la nature et des modalités des actions d'accompagnement (y compris via l'achat d'expertise spécialisée) adaptées à son projet et qu'il lui propose de réaliser. L'Opérateur d'accompagnement soumet également au Bénéficiaire un calendrier prévisionnel de réalisation de ces actions qu'il s'engage à respecter.

La traçabilité des données :

L'Opérateur d'accompagnement remet au Bénéficiaire en entrée et en sortie de phase métier (ou tous les 12 mois au cas particulier de la phase 3) un dossier lui permettant de justifier des données suivies dans le système d'information du parcours. L'Opérateur d'accompagnement conserve obligatoirement, à la demande de l'Etat et pour répondre à d'éventuels contrôles, ces documents pendant les 3 années suivant la fin du parcours (sortie définitive) du Bénéficiaire.

L'orientation en cas d'échec :

En cas d'échec de la création/reprise d'entreprise (quelle que soit la phase métier), l'Opérateur d'accompagnement met à disposition du Bénéficiaire les informations nécessaires à la poursuite d'un parcours de retour vers l'emploi hors création/reprise d'entreprise et l'appuie dans ses démarches auprès des opérateurs compétents du territoire.

Des moyens adaptés aux besoins :

L'Opérateur d'accompagnement s'assure de la cohérence et de l'adéquation entre les compétences dont disposent ses intervenants (formation, expérience professionnelle) et les besoins du Bénéficiaire, de manière à optimiser son accompagnement. Il s'engage à mobiliser au bénéfice du Bénéficiaire toutes les compétences utiles et adaptées à la bonne fin de sa démarche de création/reprise d'entreprise et à son développement pérenne.

L'achat d'expertise spécialisée :

L'Opérateur d'accompagnement peut décider de mobiliser, en accord avec le Bénéficiaire, un prestataire externe à son organisme pour exécuter une expertise spécialisée nécessaire au montage ou au développement du projet du Bénéficiaire et complémentaire aux actions d'accompagnement généraliste qu'il réalise. Dans ce cas, l'Opérateur propose au Bénéficiaire de signer avec lui et le prestataire qu'ils auront retenu d'un commun accord, un contrat d'achat d'expertise spécialisée. La signature d'un contrat d'achat d'expertise spécialisée engage l'Opérateur d'accompagnement et le Bénéficiaire à verser au prestataire signataire, la part du coût de l'expertise spécialisée qui leur revient respectivement (cf. article 1 du présent contrat). L'Opérateur d'accompagnement assure le rôle d'acheteur principal et conseille le Bénéficiaire pour la conclusion et la bonne exécution de ce contrat d'achat d'expertise spécialisée.

L'octroi d'un prêt à taux zéro NACRE :

Dans le cadre de la phase métier 2, le Bénéficiaire peut solliciter la mobilisation d'un prêt à taux zéro NACRE accordé à partir d'une ressource de fonds d'épargne apportée par la Caisse des Dépôts et gérée par un prestataire centralisé. L'Opérateur d'accompagnement de la phase métier 2 instruit cette demande de prêt à taux zéro NACRE et décide de son octroi ou de son refus. En cas d'octroi du prêt

à taux zéro NACRE, l'Opérateur d'accompagnement de la phase métier 2 notifie sa décision au prestataire centralisé de gestion des prêts à taux zéro NACRE. Celui-ci opère les contrôles préalables et nécessaires à la conclusion du contrat de prêt à taux zéro NACRE qu'il pourra alors signer avec le Bénéficiaire.

Une intervention professionnelle de qualité :

L'Opérateur d'accompagnement exécute les actions d'accompagnement qu'il a proposées au Bénéficiaire dans le respect de la déontologie de son métier et des attendus qualité du parcours d'accompagnement. Il apporte au Bénéficiaire une information actualisée relative aux diverses évolutions législatives notamment d'ordre fiscales, sociales et économiques utiles à son projet. L'Opérateur d'accompagnement est par ailleurs chargé de conseiller le Bénéficiaire dans le choix du statut et du régime fiscal et social le mieux adapté au développement de son entreprise.

3. Engagements du Bénéficiaire

Assiduité et ponctualité :

Le Bénéficiaire s'engage à être présent aux rendez-vous de travail (entretien, séance collective, session information, etc.) fixés avec l'Opérateur d'accompagnement dans le cadre du calendrier prévisionnel de réalisation des actions d'accompagnement individuelles dont ils ont convenu ensemble, et à l'informer par avance en cas d'indisponibilité. Il s'engage également à une collaboration rapprochée avec l'Opérateur d'accompagnement pour produire l'ensemble des pièces nécessaires à la finalisation de son projet de création/reprise et au démarrage et développement de son entreprise.

Sincérité des déclarations :

Le Bénéficiaire atteste de la réalisation des actions d'accompagnement (service fait) conduites par l'Opérateur d'accompagnement en contre signant le contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE, édité par l'Opérateur d'accompagnement et constituant une des 5 annexes au présent contrat, à chaque sortie de phase métier. Le Bénéficiaire s'engage sur la véracité des informations qu'il déclare à l'Opérateur d'accompagnement dans le cadre du suivi de son activité et du déroulement de son parcours. Le Bénéficiaire s'engage à fournir dans les meilleurs délais les pièces justificatives demandées par l'Opérateur d'accompagnement au cours des différentes phases métier.

Contresignature du contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :

Lorsque le Bénéficiaire entre dans une nouvelle phase métier ou sort d'une phase métier (ou d'une des 3 périodes de 12 mois au cas particulier de la phase métier 3), il s'engage à contresigner avec l'Opérateur d'accompagnement correspondant l'annexe correspondante de son contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE, qui est ainsi mis à jour. Par sa contresignature en sortie de phase métier, le Bénéficiaire contribue à attester du service fait des actions d'accompagnement réalisées par l'Opérateur d'accompagnement et en permet le paiement.

Délais d'exécution :

Le Bénéficiaire s'engage à respecter un délai maximum de 4 semaines pour passer d'une phase métier à l'autre. Il est de sa responsabilité de prendre contact avec l'Opérateur d'accompagnement qu'il aura choisi à partir des préconisations d'orientation réalisées par l'Opérateur d'accompagnement de la phase métier précédente ou à partir de sa propre sélection. Il est informé qu'il appartient à cet Opérateur d'accompagnement de décider ou de refuser son inscription dans cette phase.

Achat d'expertise spécialisée :

Dans le cas où le Bénéficiaire sollicite le recours à un prestataire extérieur à l'Opérateur d'accompagnement pour la réalisation d'une expertise spécialisée, il s'engage à financer la part du coût de cette expertise non prise en charge par l'Etat et qui lui revient selon les termes du contrat d'achat d'expertise spécialisée qu'il aura signé (cf. articles 1 et 2 du présent contrat).

Autres aides à la création/reprise d'entreprise :

Il appartient au Bénéficiaire, conseillé par l'Opérateur d'accompagnement, de demander le bénéfice d'autres aides à la création/reprise d'entreprise, dont notamment l'ACCRE.

L'octroi d'un prêt à taux zéro NACRE :

Dans le cadre de la phase métier 2, le Bénéficiaire peut solliciter la mobilisation d'un prêt à taux zéro NACRE accordé à partir d'une ressource de fonds d'épargne apportée par la Caisse des Dépôts et

gérée par un prestataire de gestion centralisée. En cas de notification d'octroi du prêt à taux zéro NACRE par l'Opérateur d'accompagnement de la phase métier 2, le Bénéficiaire s'engage à fournir au prestataire de gestion centralisée des prêts à taux zéro NACRE, toutes informations et documents lui permettant d'opérer les contrôles préalables et nécessaires à la conclusion du contrat de prêt à taux zéro NACRE qu'il pourra alors signer avec le Bénéficiaire et par lequel celui-ci s'engage au remboursement intégral du prêt consenti selon l'échéancier contractualisé.

Participation aux évaluations et enquêtes :

Le Bénéficiaire s'engage à participer aux éventuelles enquêtes et répondre aux questionnaires qui pourraient être réalisés, pendant et à l'issue de son parcours, pour la production d'études ou d'audits utiles à l'évaluation du parcours d'accompagnement NACRE.

4. Règles de fonctionnement du parcours d'accompagnement NACRE

Début et fin du parcours :

Le Bénéficiaire entre dans le parcours d'accompagnement NACRE en signant le contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE. Quelque soit la phase métier par laquelle il débute son parcours, il s'engage à suivre la phase métier 3 « appui au démarrage et au développement » du parcours. Le contrat peut être rompu en cours de phase métier soit par le Bénéficiaire, soit par l'Opérateur d'accompagnement notamment en cas de non respect avéré des engagements des signataires. Une rupture de contrat en cours de phase métier entraîne la sortie définitive du parcours (sur l'ensemble des phases métier) et est conditionnée par la contresignature du contrat d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE avec l'indication des motifs de sortie. **Le parcours ne peut être suivi qu'une seule fois par le porteur de projet.**

Déroulé du parcours :

À l'issue de l'accompagnement correspondant à une phase métier, l'Opérateur d'accompagnement concerné propose au Bénéficiaire une orientation vers un opérateur, qui peut être lui même, pour suivre la phase métier suivante. Le Bénéficiaire est libre d'accepter cette orientation ou de choisir un autre opérateur d'accompagnement. Sauf avis contraire du Bénéficiaire, l'opérateur d'accompagnement par lequel le Bénéficiaire est entré dans le parcours est en charge de l'appui au démarrage et au développement de son entreprise (phase métier 3). Le Bénéficiaire peut, s'il le désire, se tourner vers un opérateur d'accompagnement de la phase métier 3 qui ne l'aurait suivi ni en amont (phase métier 1) ni pour le financement (phase métier 2).

Délais d'exécution :

Le délai entre l'entrée dans le parcours en phase métier 1 et la création effective de l'entreprise ne peut excéder 9 mois. Les dépassements qui conduiraient à maintenir le Bénéficiaire dans le parcours pendant une durée supérieure aux délais fixés, relèvent de la responsabilité des Opérateurs d'accompagnement qui doivent alors être en mesure de les justifier.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat et s'engagent à les respecter. Ils certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le

Le Bénéficiaire,

L'Opérateur d'accompagnement,
(nom et qualité du signataire, cachet de l'organisme)

Le Bénéficiaire et l'Opérateur d'accompagnement contresignent le présent contrat lors de chaque entrée dans une nouvelle phase métier.

Entrée dans la phase métier 1 le cas échéant :

Fait à

le **58 Date d'entrée dans la phase métier 1**

Le Bénéficiaire,

L'Opérateur d'accompagnement,
(nom et qualité du signataire, cachet de l'organisme)

Entrée dans la phase métier 2 le cas échéant :

Fait à

le **76 Date d'entrée dans la phase métier 2**

Le Bénéficiaire,

L'Opérateur d'accompagnement,
(nom et qualité du signataire, cachet de l'organisme)

Entrée dans la phase métier 3 le cas échéant :

Fait à

le **131 Date d'entrée dans la phase métier 3**

Le Bénéficiaire,

L'Opérateur d'accompagnement,
(nom et qualité du signataire, cachet de l'organisme)

Annexe phase métier 1 « aide au montage »

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 11 Date de naissance	49 Identification opérateur phase 1 55 Nom Conseiller en charge du dossier phase 1 56 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 1 Cachet de l'organisme :

2. RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 58 Date d'entrée dans la phase métier 1
59 Date de sortie de la phase métier 1
62 Situation du créateur en sortie de phase métier 1 (hors fin normale)
64 Estimation du revenu prévisionnel tiré de l'activité du porteur de projet sur 12 mois
65 Montant total du besoin de financement prévisionnel
66 Opérateur phase 2 proposé au porteur de projet
68 En cas de réorientation, opérateur concerné

3. RECAPITULATIF DES LIVRABLES REMIS AU PORTEUR DE PROJET (VAUT POUR ATTESTATION DU SERVICE FAIT DE L'OPERATEUR D'ACCOMPAGNEMENT)

Nom du livrable remis	Signature du porteur de projet
Argumentaire projet (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	
Simulation modèle économique Argumentaire projet (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	
Préconisations accompagnement Argumentaire projet (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	

4. RECAPITULATIF DES EXPERTISES SPECIALISEES ACHETEES PAR L'OPERATEUR ET LE PORTEUR DE PROJET

	Prestation 1	Prestation 2	Prestation 3
175 Nature de la prestation d'accompagnement			
176 Id Prestataire+SIRET			
177 Montant de la prestation d'accompagnement			
178 Nombre de jours d'accompagnement			
179 Taux Journalier Moyen			

5. APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET

Note de satisfaction de la qualité des prestations offertes			
1 : médiocre <input type="checkbox"/>	2 : moyen <input type="checkbox"/>	3 : satisfaisant <input type="checkbox"/>	4 : dépasse mes attentes <input type="checkbox"/>
Commentaires éventuels :			

Les signataires certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le 59 Date de sortie de la phase métier 1

Le Bénéficiaire

L'opérateur d'accompagnement

Annexe phase métier 2 « structuration financière et intermédiation bancaire »

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 11 Date de naissance	69 Identification opérateur phase 2 75 Nom Conseiller en charge du dossier phase 2 76 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 2 Cachet de l'organisme :

2. RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 77 Date d'entrée dans la phase métier 2
79 Date de sortie de la phase métier 2
82 Situation du créateur en sortie de phase métier 2 (hors fin normale)
84 Estimation du revenu prévisionnel tiré de l'activité du porteur de projet sur 12 mois
85 Opérateur phase 3 proposé au porteur de projet
87 En cas de réorientation, opérateur concerné

3. RECAPITULATIF DES LIVRABLES REMIS AU PORTEUR DE PROJET (VAUT POUR ATTESTATION DU SERVICE FAIT DE L'OPERATEUR D'ACCOMPAGNEMENT)

Nom du livrable remis	Signature du porteur de projet
Dossier d'instruction du prêt à taux zéro NACRE (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	
Notification de décision relative à l'attribution du prêt à taux zéro NACRE (positive ou négative) <input type="checkbox"/>	
Fiche de synthèse du prêt bancaire ou solidaire complémentaire et des services bancaires ou professionnels obtenus le cas échéant <input type="checkbox"/>	
Préconisations accompagnement Argumentaire projet (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	

4. Demande de prêt à taux zéro NACRE : non / oui

Notification du prêt à taux zéro NACRE :
Refus (date de refus du prêt à taux zéro) au motif (En cas de refus, motif de refus)
ou
Octroi (Date de notification du prêt à taux zéro)

Caractéristiques du prêt à taux zéro NACRE notifié :
montant notifié : (Montant du prêt à taux zéro notifié par l'opérateur phase métier 2)
durée notifiée : (Durée de remboursement du prêt à taux zéro notifié par l'opérateur phase métier 2)
montant total du besoin de financement : (Montant total du besoin de financement notifié)

Caractéristique du partenariat bancaire (ou assimilé) envisagé :
banque partenaire envisagé : (Identité organisme prêteur envisagé pour le du prêt complémentaire)
montant du prêt bancaire (ou assimilé) envisagé : (Montant prêt complémentaire envisagé)
durée du prêt bancaire (ou assimilé) envisagé : (Durée prêt complémentaire envisagé)

5. APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET

Note de satisfaction de la qualité des prestations offertes			
1 : médiocre	2 : moyen	3 : satisfaisant	4 : dépasse mes attentes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires éventuels :			

Les signataires certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le 79 Date de sortie de la phase métier 2

Le Bénéficiaire

L'opérateur d'accompagnement

Annexe phase métier 3 « appui au démarrage et au développement » année 1

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 11 Date de naissance	125 Identification opérateur phase 3 131 Nom Conseiller en charge du dossier phase 3 132 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 3 Cachet de l'organisme :

2. RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 133 Date d'entrée dans la phase métier 3
134 Date de sortie de la phase métier 3
137 Situation du créateur en sortie de phase métier 3 (hors fin normale)
139 Dans le cas d'une cessation d'activité, quel est le motif premier ?
140 En cas de réorientation, opérateur concerné (obligatoire année 1)
147 Nombre d'emplois en ETP constaté à la fin de l'année 1

3. RECAPITULATIF DES LIVRABLES REMIS AU PORTEUR DE PROJET (VAUT POUR ATTESTATION DU SERVICE FAIT DE L'OPERATEUR D'ACCOMPAGNEMENT)

Nom du livrable remis	Signature du porteur de projet
Plan de démarrage (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 1 (141 Date point de gestion 1) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 2 (142 Date point de gestion 2) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 1 (143 Date point de gestion 3) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 1 (144 Date point de gestion 4) <input type="checkbox"/>	
Incident de paiement le cas échéant <input type="checkbox"/>	

4. RECAPITULATIF DES EXPERTISES SPECIALISEES ACHETEEES PAR L'OPERATEUR ET LE PORTEUR DE PROJET

	Prestation 1	Prestation 2	Prestation 3
175 Nature de la prestation d'accompagnement			
176 Id Prestataire+SIRET			
177 Montant de la prestation d'accompagnement			
178 Nombre de jours d'accompagnement			
179 Taux Journalier Moyen			

5. APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET

Note de satisfaction de la qualité des prestations offertes, notamment sur l'aspect disponibilité et support (« pas de questions sans réponses ») de la part de l'opérateur			
1 : médiocre <input type="checkbox"/>	2 : moyen <input type="checkbox"/>	3 : satisfaisant <input type="checkbox"/>	4 : dépasse mes attentes <input type="checkbox"/>
Commentaires éventuels :			

Les signataires certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le

Le Bénéficiaire

L'opérateur d'accompagnement

Annexe phase métier 3 « appui au démarrage et au développement » année 2

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 11 Date de naissance	125 Identification opérateur phase 3 131 Nom Conseiller en charge du dossier phase 3 132 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 3 Cachet de l'organisme :

2. RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 133 Date d'entrée dans la phase métier 3
 134 Date de sortie de la phase métier 3
 137 Situation du créateur en sortie de phase métier 3 (hors fin normale)
 139 Dans le cas d'une cessation d'activité, quel est le motif premier ?
 140 En cas de réorientation, opérateur concerné
 162 Nombre d'emplois en ETP constaté à la fin de l'année 2

3. RECAPITULATIF DES LIVRABLES REMIS AU PORTEUR DE PROJET (VAUT POUR ATTESTATION DU SERVICE FAIT DE L'OPERATEUR D'ACCOMPAGNEMENT)

Nom du livrable remis	Signature du porteur de projet
Diagnostic de fin de première année d'exercice et simulation du développement (papier, électronique) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 1 (145 Date point de gestion 4) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 2 (146 Date point de gestion 4) <input type="checkbox"/>	
Incident de paiement le cas échéant <input type="checkbox"/>	

4. RECAPITULATIF DES EXPERTISES SPECIALISEES ACHETEEES PAR L'OPERATEUR ET LE PORTEUR DE PROJET

	Prestation 1	Prestation 2	Prestation 3
175 Nature de la prestation d'accompagnement			
176 Id Prestataire+SIRET			
177 Montant de la prestation d'accompagnement			
178 Nombre de jours d'accompagnement			
179 Taux Journalier Moyen			

5. APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET

Note de satisfaction de la qualité des prestations offertes, notamment sur l'aspect disponibilité et support (« pas de questions sans réponses ») de la part de l'opérateur 1 : médiocre 2 : moyen 3 : satisfaisant 4 : dépasse mes attentes			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires éventuels :			

Les signataires certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le

Le Bénéficiaire

L'opérateur d'accompagnement

Annexe phase métier 3 « appui au démarrage et au développement » année 3

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Mme/Mlle/Mr., le « Bénéficiaire » du parcours d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise NACRE :	L' « Opérateur d'accompagnement » conventionné par l'Etat :
2 Nom 3 Prénom 4 Autre nom 11 Date de naissance	125 Identification opérateur phase 3 131 Nom Conseiller en charge du dossier phase 3 132 Prénom Conseiller en charge du dossier phase 3 Cachet de l'organisme :

2. RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 133 Date d'entrée dans la phase métier 3
134 Date de sortie de la phase métier 3
137 Situation du créateur en sortie de phase métier 3 (hors fin normale)
139 Dans le cas d'une cessation d'activité, quel est le motif premier ?
140 En cas de réorientation, opérateur concerné
171 Nombre d'emplois en ETP constaté à la fin de l'année 2

3. RECAPITULATIF DES LIVRABLES REMIS AU PORTEUR DE PROJET (VAUT POUR ATTESTATION DU SERVICE FAIT DE L'OPERATEUR D'ACCOMPAGNEMENT)

Nom du livrable remis	Signature du porteur de projet
Point de gestion 1 (147 Date point de gestion 4) <input type="checkbox"/>	
Point de gestion 2 (148 Date point de gestion 4) <input type="checkbox"/>	
Incident de paiement le cas échéant <input type="checkbox"/>	

4. RECAPITULATIF DES EXPERTISES SPECIALISEES ACHETEEES PAR L'OPERATEUR ET LE PORTEUR DE PROJET

	Prestation 1	Prestation 2	Prestation 3
175 Nature de la prestation d'accompagnement			
176 Id Prestataire+SIRET			
177 Montant de la prestation d'accompagnement			
178 Nombre de jours d'accompagnement			
179 Taux Journalier Moyen			

5. APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET

Note de satisfaction de la qualité des prestations offertes, notamment sur l'aspect disponibilité et support (« pas de questions sans réponses ») de la part de l'opérateur			
1 : médiocre <input type="checkbox"/>	2 : moyen <input type="checkbox"/>	3 : satisfaisant <input type="checkbox"/>	4 : dépasse mes attentes <input type="checkbox"/>
Commentaires éventuels :			

Les signataires certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à

le

Le Bénéficiaire

L'opérateur d'accompagnement